

VIVE LES CHATS, VIVE LES CHIENS : LES ANIMAUX AURONT UN TOIT PROTECTEUR

Montpellier Agglomération vient de lancer les travaux d'un nouvel équipement sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, pour l'accueil des animaux errants et divagants. Ces locaux comprendront une fourrière et un refuge animalier.

Situés sur la commune de Villeneuve-lès-Maguelone, la fourrière et le refuge animalier de Montpellier Agglomération se construisent sur un terrain de 1,82 hectare au sud de la RD 185, en pleine garrigue, loin des habitations. Ces nouveaux locaux permettront l'accueil de 400 animaux, dont 100 pour la partie fourrière et 300 pour le refuge, avec une possibilité d'agrandissement grâce à une importante réserve foncière.

La conception et l'implantation des bâtiments et équipements permettront de répondre aux contraintes imposées par la réglementation en vigueur et de séparer physiquement et administrativement la fourrière et le refuge. Cet équipement pourra bénéficier à d'autres communes que celles de l'Agglomération de Montpellier comme Mauguio, Palavas les Flots, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau, la Communauté de Communes Nord du Bassin de Thau... ♦



Des box plus confortables pour les chiens et les chats.

Situé en pleine garrigue, le nouveau refuge-fourrière n'occasionne pas de nuisance.



AVIS FAVORABLE DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

Lors de la demande d'instruction du permis de construire (déposée en juin 2007), les services de l'Etat ont demandé plusieurs modifications pour améliorer l'insertion des installations dans leur environnement. Ces demandes ont été prises en compte et le programme a été modifié. La demande de

permis de construire a été examinée le 28 octobre dernier par la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS). Celle-ci a rendu un avis favorable au projet et a salué la qualité de l'insertion paysagère du projet architectural de Montpellier Agglomération, confié au cabinet Imagine, ainsi que la prise en compte de la protection de l'environnement. En effet, le bâtiment sera équipé de 2800 m² de panneaux solaires photovoltaïques, permettant de produire l'équivalent de la consommation d'électricité d'une centaine de foyers, qui sera revendu à EDF.

Intervenants

- Maître d'ouvrage : Montpellier Agglomération
- Maître d'ouvrage délégué : Office Public de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Montpellier (OPH-ACM)
- Maître d'œuvre : cabinet d'architecte IMAGINE

Calendrier

- Démarrage des travaux : janvier 2009
- Livraison : septembre 2009

CHIFFRE

5,1
MILLIONS D'EUROS HT

(comprenant 2 M€ pour la pose des panneaux solaires photovoltaïques, compensés par les recettes de vente d'électricité à EDF)

3 QUESTIONS À

DANIÈLE ANTOINE-SANTONJA

Vice-présidente
de la Communauté
d'Agglomération
de Montpellier

Présidente déléguée de la
commission Protection
des animaux, Fourrière
animale



Quels sont les avantages de cette nouvelle fourrière / refuge ?

Danièle Antoine-Santonja : Tout d'abord, et j'y suis très attachée, la condition animale sera respectée. Les animaux, comme les humains ont besoin de nature à Villeneuve lès Maguelone, en pleine garrigue, ils auront de l'espace pour se délasser. Ils ne gêneront personne car les bâtiments sont loin des habitations. Il était très important de construire ce nouveau refuge - fourrière pour qu'il ne soit plus comme l'ancien situé en zone inondable. Cette nouvelle structure d'Agglomération permettra d'accueillir près de 400 animaux plus qu'à Maurin et dans de bonnes conditions pour les chiens et les chats, mais aussi pour le personnel et les bénévoles qui s'en occupent.

Une telle réalisation coûte beaucoup d'argent ?

C'est vrai que le budget est élevé puisqu'il atteint 5,1 millions d'euros. Mais il faut savoir qu'un tel établissement concerne non seulement les communes de l'Agglomération, mais aussi des communes extérieures comme celles de la Communauté d'Agglomération du bassin de Thau, de la Communauté de Communes du Nord du bassin de Thau ou encore Palavas et Mauguio qui ont demandé à bénéficier du nouvel équipement. De ce fait, elles participeront au prorata de leur nombre de population à ce service. Je voudrais aussi souligner que 2 millions sur le financement sont consacrés à l'investissement de panneaux solaires photovoltaïques pour lequel nous devrions bénéficier de subventions.

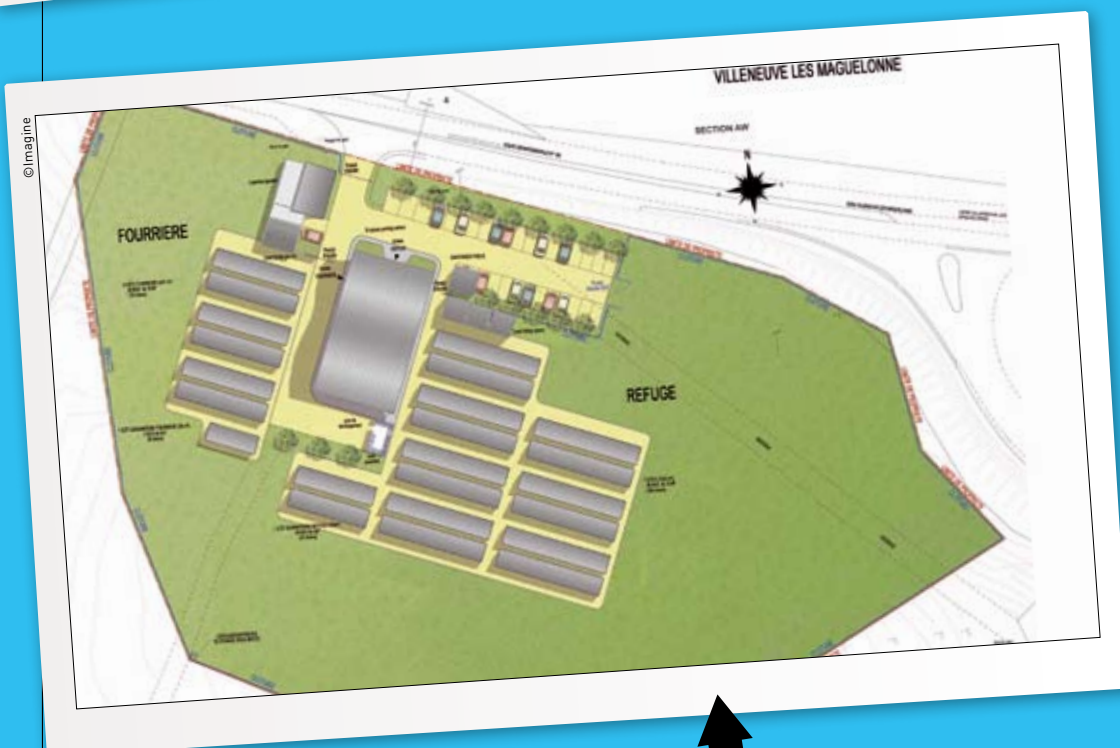
Pourquoi faire ce choix écologique ?

Nous devons être logiques avec nous-même dans l'Agglomération de Montpellier. Nous préconisons depuis des années une politique de développement durable et nous nous sommes engagés à ce que tous les nouveaux équipements que nous construisons bénéficient des avancées technologiques permettant d'économiser l'énergie. Aussi, le nouveau refuge - fourrière sera équipé sur le toit de panneaux photovoltaïques. L'énergie produite sera revendue à EDF.



Deux hectares pour les animaux

Le projet comprend sur 2 hectares, une aire de stationnement (31 places) située à l'entrée du site, un parc d'ébats pour les animaux de 1 hectare, des locaux administratifs, une zone de service (accueil des visiteurs, locaux vétérinaires, unité de quarantaine, maison du gardien...), une zone fourrière et une zone refuge.



Deux entités séparées au sein d'un même bâtiment

Le bâtiment administratif, entièrement couvert d'une aile de métal, est scindé en deux zones. Avec d'un côté, 132 m² pour la fourrière (locaux administratifs, locaux vétérinaires et infirmerie, locaux personnels et techniques) et de l'autre, 218 m² pour le refuge (locaux administratifs, locaux vétérinaires et infirmerie, locaux personnels et techniques).

La fourrière a une capacité d'accueil de 78 chiens et 30 chats (529 m²) et le refuge de 216 chiens et 70 chats (1 414 m²). Une courbe centrale sépare les différents box orientés les uns vers les autres pour éviter les nuisances sonores. Chaque box de 5 à 10 m² comprend une partie extérieure et une niche pour la nuit. Un forage sur site permettra le lavage de ces box pour un moindre coût.